

## Compte rendu du Conseil Municipal du 02 mars 2017

- Le PV de la séance du 19 janvier a été signé, une remarque a été soulevée, supprimer le dernier paragraphe. Le compte rendu sera modifié et remis sur le site de la commune.

### **Objet : Subventions 2017**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer pour l'année 2017, la même proposition qu'en 2016, selon le tableau présenté.

<b>SUBVENTIONS 2017</b>		
Club des Aînés de BOUESSAY		226 €*
BASC Bouessay :	BASC	743 €*
	Noël	356,63 €
	Feu d'artifice	1 150 € (sur présentation de justificatifs)
Ass. des parents d'élèves de Bouessay		246 € *
Coopérative Scolaire		545 € *
Groupe de défense des cultures		138 €*
Anciens Combattants AFN Bouessay - St Loup		145 €*
Association MOLKKY		97 €*
Chambre des métiers (53)		84 €
Comice de Grez en Bouère		84 €
ADMR de Grez en Bouère		759 €
Amicale des Pompiers de Bouère		84 €
S.P.A. Laval		34 €
Mayenne Nature Environnement		40 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4731.63 €</b>

### **Objet : Subvention pour l'association BASC : Noël 2016.**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 03 mars 2016, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer une subvention à l'association BASC en remboursement des dépenses liées aux décorations du bourg pour les fêtes de Noël. Il rappelle également que ces subventions sont versées sur présentation de justificatifs.

Monsieur le Maire a reçu pour 2016, des dépenses à hauteur de 356.63€, et propose de les rembourser. Le conseil, à l'unanimité décide de rembourser cette dépense.

**Objet : Recette exceptionnelle.**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu de l'association BASC un chèque de 2000€.

Cette recette est un remboursement de la subvention allouée en 2016 pour le comice agricole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accepte cette recette d'un montant de 2000€ de la part de l'association BASC.

**Objet : Remboursement assurance**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque, d'un montant de 208.16 € correspondant au remboursement d'assurance du sinistre causé route de Laval)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire ou l'adjoint délégué de transmettre un titre de recette à la trésorerie de Meslay du Maine pour le remboursement du sinistre causé route de Laval pour un montant total de 208.16 €.

**Objet : Avis enquête publique règlementaire.**

Vu la nécessité d'atteindre le bon état écologique à l'horizon 2027 sur le bassin versant de la Vaige ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 30 décembre 2016, par lequel les Préfets de la Mayenne et de la Sarthe, ont prescrit une enquête publique du 6 février au 10 mars 2017 inclus, relative à la déclaration d'intérêt général et à la demande d'autorisation demandées par le Syndicat du Bassin de la Vaige, concernant le programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Vaige ;

Vu le programme de restauration et d'entretien 2017-2021 dont le montant est évalué à 2 220 468 euros TTC, concernant notamment la gestion des embâcles, l'amélioration de la diversité des habitats aquatiques, la réduction du colmatage, la restauration de la végétation rivulaire, l'aménagement de frayères à brochets, la restauration de la continuité écologique, les études, l'animation, les suivi d'indicateurs et la communication.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- donne un avis favorable à ce programme de restauration et d'entretien d'un montant de 2 220 468 € TTC pour la période 2017-2021 sur le bassin versant de la Vaige, dans le cadre de la déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

**Objet : Indemnité du Maire et des Adjoints. Réévaluation**

Le Maire expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux :

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à une voix contre et 13 voix pour,

Décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

(- maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique)

- 1er adjoint : 7.4% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- autres adjoints (le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>) : 5.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

D'annuler la délibération prise le 15 avril 2014,

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération ;

Par application du décret n°2017-85 du 26/01/2017, cette délibération prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Objet : Mise à jour des statuts de la CDC de Sablé sur Sarthe –  
Approbation de la commune de Bouessay.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la mise à jour des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe adoptée en séance de Conseil Communautaire 10 février dernier.

Prendre une délibération pour définir l'intérêt communautaire.

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter la mise à jour des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide d'adopter la mise à jour des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe joints en annexe.

**Objet : Compte de gestion « Assainissement » 2016**

Le compte de gestion d'assainissement du receveur, dressé pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2016 assainissement.

**Objet : Compte de gestion « La Martinière »2016**

Le compte de gestion de La Martinière du receveur, dressé pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du lotissement de la Martinière.

**Objet : Compte de gestion « Lotissement de l'Aubépine »2016**

Le compte de gestion du Lotissement de l'Aubépine du receveur, dressé pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du lotissement de l'Aubépine.

**Objet : Compte de gestion budget principal 2016**

Le compte de gestion du budget principal du receveur, dressé pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2016 principal.

**Objet : Compte administratif Assainissement 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif Assainissement 2016 dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs.

**Objet : Compte administratif La Martinière 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif 2016 de la Martinière dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, rappelle la clôture de ce budget par délibération du 15 décembre 2016, et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs.

**Objet : Compte administratif du lotissement de l'Aubépine 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif 2016 du lotissement de l'Aubépine dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs.

**Objet : Compte administratif Budget Principal 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif du budget principal 2016 dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, Mr Monsimert demande pour la prochaine présentation un détail du compte des contributions directes, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs.

**Objet : Budget Assainissement : affectation des résultats 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget assainissement présente un excédent de fonctionnement 2016 de 12 144.23 € (douze mille cent quarante-quatre euros et vingt-trois centimes) et un excédent d'investissement de 6 080,36 € (six mille quatre-vingt euros et trente-six centimes) et qu'il y a lieu de les affecter sur l'année 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget assainissement 2017 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

**Objet : Budget Lotissement l'Aubépine : affectation des résultats 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget lotissement de l'Aubépine présente un excédent de fonctionnement 2016 de 5 075.15 € (cinq mille soixante quinze euros et quinze centimes) et un excédent d'investissement de 22 457.28 € (vingt-deux mille quatre-cent cinquante-sept euros et vingt-huit centimes) et qu'il y a lieu de les affecter sur l'année 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget L'Aubépine 2017 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

**Objet : Budget Principal : affectation des résultats 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat financier de clôture 2016, de la Commune, présente un excédent de fonctionnement de 13 608.53 € (treize mille trois six-cent huit euros et cinquante-trois centimes) et un déficit d'investissement de 144 424.89 € (cent quarante-quatre mille quatre-cent vingt-quatre euros et quatre-vingt-neuf centimes) et qu'il y a lieu de les affecter pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget Principal 2017 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

**Objet : Document unique.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser un document unique, ce document est l'évaluation des risques qui consiste à identifier et classer les risques auxquels peuvent être exposés les salariés d'une entreprise. Il a rencontré Mr Gaussail de Grez en Bouère, conseiller en sécurité, son coût est

de 700€ HT. Mr Monsimert aurait souhaité qu'un adjoint s'occupe de le réaliser, le conseil municipal préfère qu'un professionnel s'en occupe.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et une abstention, de retenir pour la réalisation du document unique Mr Gaussail de Grez en Bouère, conseiller en sécurité, pour la somme de 700€ HT.

#### Affaires diverses :

- Mr le Maire informe que le rapport de la DDT 2016 peut être consulté en mairie.
- Mme Mottier informe le conseil qu'elle va transmettre un lien permettant d'accéder aux conférences du colloque "Lutte contre la radicalisation des jeunes" organisé par le CISPD le 12 octobre 2016 au centre culturel de Sablé ;
- Mr le Maire informe qu'un arrêté de piégeage contre les ragondins a été pris ;
- Les dates des prochains contrôles du SPANC (Assainissement non collectif) vont être transmises par mail aux conseillers (fin 2020 pour Bouessay)
- Mr le Maire informe que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, les cartes d'identité doivent être demandées à Sablé, ou Meslay ou Château Gontier, une information sur le site est disponible, un rendez-vous doit être pris avant de se déplacer.
- DPU : deux maisons rue de sablé, pas de préemption de la commune.
- Mr le Maire présente le patrimoine 2017 du SDEGM de la commune. (consultable en mairie)
- Mr le Maire informe le conseil du bilan tonnage des verres sur la commune.  
(21 tonnes environ l'année)
- Mr le Maire informe le conseil qu'un réducteur de pression a été installé à l'école.
- Mr le Maire informe le conseil qu'une campagne de mesures radon d'une durée de deux mois est effectuée du 09/02/17 au 06/04/2017.
- Mr le Maire informe qu'une cave urne sera offerte par l'entreprise funéraire concernant les travaux du cimetière. La subvention parlementaire a été versée pour 6 473.29€.
- Information : prochaine commission impôts : 23/03/17 à 14h en mairie
- Le restaurant KZ est ouvert depuis le 10/02/17.
- Une machine à baguettes sera installée rue de sablé, le boulanger prendra en charge la pose de l'appareil et son raccordement.
- Point Ecole : l'ancien photocopieur de la mairie a été installé à l'école, actuellement en panne un technicien doit intervenir, un rendez-vous avec l'équipe enseignante va être pris prochainement pour faire un point sur son fonctionnement.
- Cantine scolaire : Mme Langlais et Mr Monsimert ont déjeuné mardi 28/02/17 à la cantine, le constat est positif.
- Personnel communal : un nouvel agent est arrivé le 27/02/17 en cantine et activités périscolaires en remplacement d'un départ d'agent communal.
- Mr Monsimert demande si Mr le Maire a rencontré les personnes concernant le problème de clôture allée des ormeaux, Mr le Maire doit s'y rendre prochainement.
- Mr Monsimert demande de prévoir un rdv pour les chemins.
- Mr le Maire a transmis une copie d'un courrier concernant un problème de voirie avec la CDC de Sablé.